

# UN NOUVEAU REGARD SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Après la deuxième guerre mondiale, le concept de développement prend une grande importance et caractérise une croissance économique significative sur une longue période, en lien avec le développement industriel. Ce concept se définit par la croissance du revenu de la population. Ce type de croissance suppose donc une augmentation de la production de biens courants par habitant mais entraîne à terme l'épuisement des ressources naturelles. Les concepts de croissance et de développement sont donc associés.

Les économistes d'après guerre ont mesuré le développement d'un pays à partir du PNB ou du PIB<sup>1</sup> par habitant en prix constant pour définir la croissance économique. Cet indicateur traduit, indirectement, un accroissement du taux d'épuisement et de consommation des ressources naturelles par habitant. Enfin, si la croissance, d'ordre quantitatif, se traduit par des grandeurs économiques, le développement, d'ordre qualitatif, va au-delà de la simple croissance. .

Face aux exigences actuelles du développement durable et aux dommages causés à l'environnement, la société dans son ensemble est amenée à questionner le concept de développement humain et de croissance économique d'après guerre. Un nouveau regard s'impose avec l'introduction de la dimension socioculturelle du développement durable.

A partir des années 1960, le concept de développement intègre une perspective dynamique suggérant des objectifs à atteindre et des orientations pour y parvenir. Pour ce faire, des outils de suivi et d'évaluation doivent se mettre en place.

A la fin des années 1980, le Programme des Nations Unies pour le Développement propose de mesurer le niveau de développement humain. Dans ce contexte, sont développés les indices du PNUD : l'Indicateur de Développement Humain (IDH), l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) et l'Indicateur de Participation Féminine à la vie économique et politique (IPF). Il s'agit d'élaborer des indices qui tendent à situer l'Homme au centre du dispositif du développement tout en intégrant la dimension socioéconomique. Des difficultés de définitions surgissent dès que le concept de développement est abordé. Les indices de développement humain (IDH), de pauvreté humaine (IPH) et de participation féminine (IPF), sont donc nés dans ce contexte de mise en cause d'un certain nombre de concepts et d'indicateurs, tel que le PIB (cf. encadré).

Aujourd'hui le développement correspond à une amélioration de la qualité de vie d'une population, à une organisation de la structure du système productif, à un changement dans la qualification de la main d'œuvre, au changement de pratiques et de mentalités des citoyens et de la société toute entière. Il doit aussi prendre en considération le niveau d'urbanisation, d'alphabétisation et de culture, la réduction des inégalités en général (diminution du chômage et de la pauvreté de la population).

---

<sup>1</sup> PIB : richesse produite en France par qui que ce soit.  
PNB : richesse produite par les français où qu'ils soient.

### **Encadré**

« La notion de **développement humain** est apparue à titre de parallélisme avec la notion de développement économique. Elle considère que le bien-être des humains ne se résume pas à l'économie et aux revenus. Cette notion qui cherche à inclure le « bien-être », et pour certains de « bonheur » s'appuie sur les articles 22 et suivants de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 :

Art. 22 - Toute personne [...] a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité [...].

Art. 23 — Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.[...]

Art. 24 - Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.[...]

Art. 25 — Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Art. 26 — Toute personne a droit à l'éducation. [...] L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix

Art. 27 — Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » (WILKIPEDIA)

Ainsi, l'indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), dans sa version adaptée aux pays développés, (IPH-2) cherche à mesurer le niveau de pauvreté au sein d'une société, avec des paramètres complémentaires à sa définition monétaire telles les inégalités d'accès à la santé, à l'emploi ou encore à l'éducation. A l'origine, l'IPH a été conçu en deux versions, une pour les pays dits développés, et l'autre pour les pays en développement. Il correspond à l'image en négatif de l'Indicateur de Développement Humain (IDH).

L'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF) introduit la dimension (in)égalitaire de genre comme partie prenante du niveau de développement d'un pays. Il s'agit pour les experts du PNUD de calculer le taux de participation des femmes, par rapport aux hommes, aux processus de décision et de développement. Cette définition amène là encore à aborder la question des inégalités sous un angle pluriel.

### **L'indicateur de développement humain - IDH**

Elaboré à la fin des années 1980, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) est un indice synthétique élaboré par les experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objectif des Nations Unies consistait alors à proposer une vision du développement humain qui ne se limite pas aux indicateurs monétaires traditionnels de type Produit Intérieur Brut (PIB). Cet indice intègre trois dimensions : le niveau de vie (PIB/hab), le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation) et la santé de la population (espérance de vie à la naissance). Agréger ces données chiffrées suppose leur normalisation pour rendre pertinentes les comparaisons internationales : Pour ce faire, pour chaque indicateur, une valeur maximale et minimale,

comprise entre 0 et 1 a été fixée. L'IDH est la moyenne des trois indices ainsi obtenus (niveau de vie, instruction et santé – cf. tableau ci-après).

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur mini	Valeur maxi	Mode calculatoire des sous-indices (entre 0 et 1)	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance	25 ans	85 ans	-	Indice d'espérance de vie = (espérance de vie – 25) / (85 – 25)
2. Savoir	Taux d'alphabétisation des adultes (1/3)	0%	100%	Indice d'alphabétisation = Taux d'alphabétisation des adultes / 100	Indice d'instruction = 2/3 (indice alphabétisation) + 1/3 (indice scolarisation)
	Taux Brut de Scolarisation (2/3)	0%	100%	Indice de scolarisation = Taux brut de scolarisation / 100	
3. Niveau de vie décent	PIB/hab (PPA)	100 US\$	40.000 US\$	-	Indice de PIB = [log (PIB/hab) – log (100)] / [log (40.000) – log (100)]



<b>IDH = (Indice d'espérance de vie + Indice d'instruction + Indice de PIB) / 3</b>
-------------------------------------------------------------------------------------

L'objectif de l'étude la MIPES et de l'IAURIF était de tester une déclinaison de ces indicateurs en Ile-de-France.

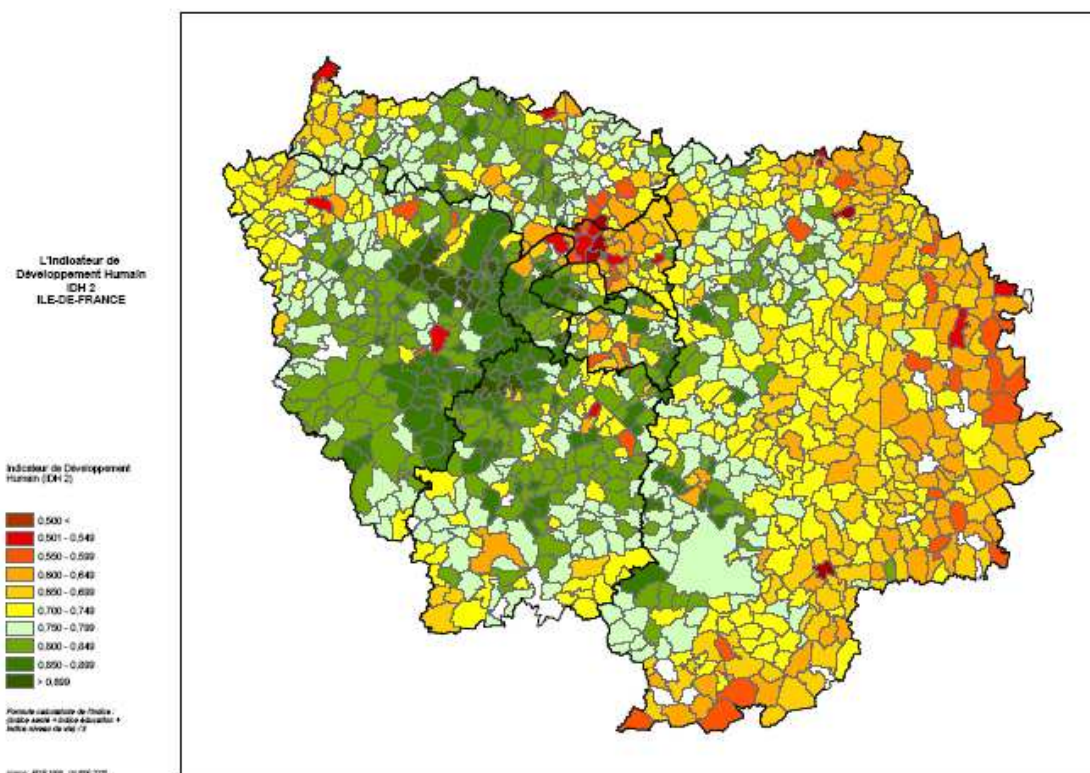
Or, l'Ile-de-France se caractérise par un très haut niveau de développement humain, parmi les plus élevés au monde (cf. tableau ci-après). Cependant, ces chiffres sont à interpréter avec prudence car les modes de calcul de l'IDH, basés sur l'utilisation de données statistiques internationales, sont peu adaptés à une application régionale<sup>2</sup>.

Afin de contourner ces difficultés, il a été proposé de calculer un IDH alternatif pour la région Île-de-France, l'IDH-2. Cet indice alternatif reprend les mêmes dimensions que l'IDH (niveau de vie, instruction, santé) avec des données plus pertinentes au niveau local et disponibles à l'échelle communale. En adaptant le mode de calcul d'origine, l'IDH-2 permet d'illustrer la répartition inéquitable du développement humain sur le territoire régional (cf. carte ci-après).

<sup>2</sup> Le PIB, utilisé dans le calcul de l'IDH, est particulièrement élevé en Île-de-France. Cela est dû à l'attraction économique qu'exerce la capitale. Cependant, il ne reflète pas très fidèlement le niveau de vie des habitants. Il en va de même pour le taux de scolarisation, très élevé en Île-de-France du fait du grand nombre d'établissements scolaires et, surtout, universitaires.

		IDH			IDH
	<b>Île-de-France</b>	<b>0,969</b>	18	Italie	0,934
1	Norvège	0,963	19	Nouvelle-Zélande	0,933
2	Islande	0,956	20	Allemagne	0,930
3	Australie	0,955	21	Espagne	0,928
4	Luxembourg	0,949	22	Hong-Kong - Chine	0,916
5	Canada	0,949	23	Israël	0,915
6	Suède	0,949	24	Grèce	0,912
7	Suisse	0,947	25	Singapour	0,907
8	Irlande	0,946		<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>0,905</b>
9	Belgique	0,945	26	Slovénie	0,904
10	Etats-Unis	0,944	27	Portugal	0,904
11	Japon	0,943	28	Corée Sud	0,901
12	Pays-Bas	0,943	29	Chypre	0,891
13	Finlande	0,941	30	Barbade	0,878
14	Danemark	0,941	31	République Tchèque	0,874
15	Royaume-Uni	0,939	32	Malte	0,867
<b>16</b>	<b>France</b>	<b>0,938</b>	33	Brunei Darussalam	0,866
17	Autriche	0,936	34	Argentine	0,863

L'IDH de l'Île-de-France et des pays développés en 2003



L'IDH-2 de la Région d'Île-de-France en 1999 (année du recensement)

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur mini	Valeur maxi	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Indice de santé = (espérance de vie – 65) / (85 – 25)
2. Savoir	% pop.>15 ans sortie du système scolaire et diplômée	50%	100%	Indice d’instruction-diplôme = (% pop.>15 ans diplômée – 50) / (100-50)
3. Niveau de vie	Revenu imposable médian des ménages par uc (US \$, PPA)	5000 US\$	25.000 US\$	Indice de niveau de vie = [log (revenu médian/uc) – log (100)] / [log (40.000) – log (100)]



**IDH-2 = (Indice d’espérance de vie + Indice diplôme + Indice de revenus) / 3**

Plus que le « développement humain », cet indice traduit une « configuration sociale » de la population et peut dégager les tendances d’évolution des trois sous-indices sur le territoire (l’espérance de vie à la naissance, la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée diplômée, et la médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation).

Cet indicateur pourra être calculé annuellement quand le recensement rénové sera opérationnel. Il permet d’opérer des comparaisons sur le territoire national, mais il nécessite d’explicitier les choix des taux « plafond » et « plancher » pour la normalisation des données, et de mesurer les conséquences du choix d’indicateurs alternatifs sur les évolutions ou les disparités observées.

### Indicateur de pauvreté humaine – IPH

Cet indice intègre les carences observées dans les domaines de la santé, de l’éducation, des revenus et du travail. Dans la version adaptée aux pays développés, l’IPH-2 cherche à mesurer le niveau de pauvreté dans des dimensions complémentaires à l’aspect monétaire. L’IPH2 se traduit par des inégalités d’accès aux équipements scolaires et à ceux de santé.

Pour ce faire, les experts du PNUD ont retenu quatre indicateurs : le taux de pauvreté monétaire, la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans, le taux d’illettrisme des adultes de 16 à 65 ans et le taux de chômage de longue durée (cf. tableau ci-après). L’IPH-2 est le résultat de la moyenne cubique de ces quatre indicateurs.

<b>Dimensions de la pauvreté humaine</b>	<b>Indicateurs choisis</b>	<b>Définition de l'indicateur</b>	<b>Exemple : valeur France 2003</b>
Longévité et santé	Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ( <b>P1</b> )	<i>Il s'agit du complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, plus communément utilisée (ou pourcentage de survivants à 60 ans pour une année donnée)</i>	9,8 %
Savoir, éducation	Taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans ( <b>P2</b> )	<i>Proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)</i>	16,4 % (par défaut)
Niveau de vie	Taux de pauvreté monétaire ( <b>P3</b> )	<i>Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage)</i>	8,0 %
Exclusion sociale, travail	Taux de chômage de longue durée ( <b>P4</b> )	<i>Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus étant sans emploi depuis plus de douze mois (le chômage étant compris au sens du BIT c'est à dire en retenant trois critères : 1) le fait d'être totalement sans emploi, 2) d'être disponible pour travailler et 3) de rechercher activement un travail.</i>	4,2 %

↓

<b>Indice de Pauvreté Humaine (IPH2) = <math>[1/4 (P1^3+P2^3+P3^3+P4^3)]^{1/3}</math></b>
-------------------------------------------------------------------------------------------

En Île-de-France, malgré un niveau global de développement assez élevé, on constate que le niveau de pauvreté tel que calculé avec l'IPH-2 est relativement élevé. D'après le tableau ci-dessous, il est possible de constater qu'en Ile-de-France, les niveaux de pauvreté sont comparables à ceux de la France, du Canada ou de l'Espagne, c'est-à-dire derrière les pays scandinaves, mais inférieurs à la plupart des pays anglo-saxons (Australie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Irlande, etc.).

		<b>IPH-2</b>	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. En deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	<b>6,5</b>	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	<b>7,0</b>	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	<b>8,2</b>	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	<b>8,2</b>	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	<b>8,9</b>	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	<b>10,3</b>	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	<b>11,0</b>	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	<b>11,1</b>	9,7	16,4	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	<b>11,3</b>	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
<b>10</b>	<b>France</b>	<b>11,4</b>	9,8	16,4	4,2	8,0	16	6
	<b>Île-de-France</b>	<b>11,4</b>	9,5	16,4	4,5	8,3	1	-9
11	Espagne	<b>11,6</b>	8,7	16,4	4,5	10,1	21	9
12	Japon	<b>11,7</b>	7,1	16,4	1,8	11,8	11	-2
13	Belgique	<b>12,4</b>	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-5
14	Australie	<b>12,8</b>	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-12
15	Royaume-Uni	<b>14,8</b>	8,7	21,8	1,2	12,5	15	-1
16	Irlande	<b>15,2</b>	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-9
17	Etats-Unis	<b>15,4</b>	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-8
18	Italie	<b>29,9</b>	7,8	47,0	5,1	12,7	18	0

#### L'IPH-2 de quelques nations (période 2000-05) et de l'Île-de-France (2003)

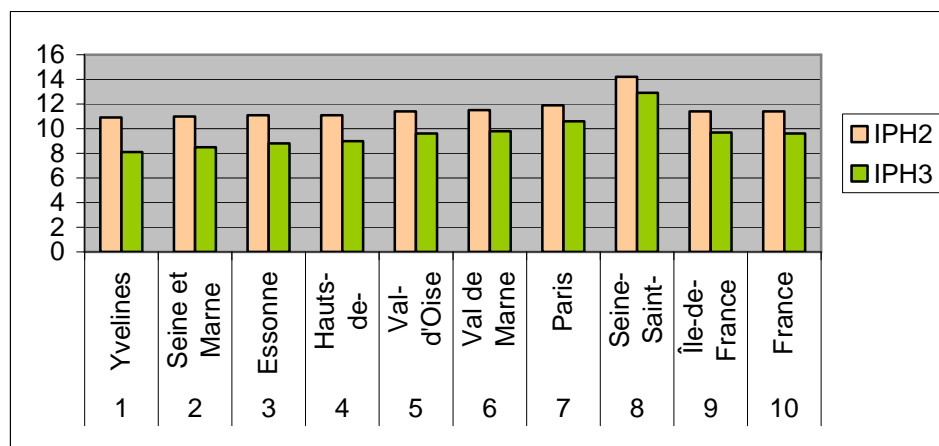
Le résultat du calcul de l'IPH-2 a permis de constater, sans grande surprise, que Paris et la Seine-Saint-Denis sont les départements d'Île-de-France qui obtiennent les niveaux de pauvreté humaine les plus élevés (cf. tableau ci-après).

L'équipe technique de la région Nord-Pas de Calais a émis des réserves quant à la formule du calcul final de l'IPH-2<sup>3</sup> : la moyenne cubique semble trop complexe et difficile à comprendre pour le grand public. Leur proposition alternative (IPH3) consiste en une simple moyenne des quatre indicateurs. Avec ce mode de calcul simplifié, il est vrai que les écarts sont moins importants.

<sup>3</sup> Gadrey J., Ruyters C., Laffut M. (2006) Op. cit.

		Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	IPH-2	IPH-3
1	Yvelines	8,6	16,4	3,3	3,9	<b>10,9</b>	8,1
2	Seine et Marne	9,3	16,4	3,1	5,2	<b>11,0</b>	8,5
3	Essonne	9,1	16,4	3,0	6,5	<b>11,1</b>	8,8
4	Hauts-de-Seine	9,0	16,4	4,2	6,5	<b>11,1</b>	9,0
5	Val-d'Oise	9,6	16,4	4,4	8,1	<b>11,4</b>	9,6
	<b>Île-de-France</b>	<b>9,5</b>	<b>16,4</b>	<b>4,5</b>	<b>8,3</b>	<b>11,4</b>	<b>9,7</b>
	<b>France</b>	<b>9,8</b>	<b>16,4</b>	<b>4,2</b>	<b>8,0</b>	<b>11,4</b>	<b>9,6</b>
6	Val de Marne	9,6	16,4	4,1	9,1	<b>11,5</b>	9,8
7	Paris	9,5	16,4	5,8	10,7	<b>11,9</b>	10,6
8	Seine-Saint-Denis	11,3	16,4	6,4	17,4	<b>14,2</b>	12,9

**IPH-2 et IPH-3 de l'Île-de-France et de ses départements (2003)**



Ces résultats présentent cependant un intérêt. En particulier, on observe un recul de Paris, avant-dernier parmi les départements d'Île-de-France, en matière de pauvreté humaine. Par ailleurs, les niveaux de pauvreté humaine semblent globalement assez resserrés entre les départements (IPH entre 10,9 et 11,9) sauf en ce qui concerne la Seine-Saint-Denis qui se place derrière les autres départements. Les comparaisons internationales dans ce cas sont délicates : on constate que, en matière de pauvreté humaine, la Seine-Saint-Denis garde une avance sur la Grande-Bretagne (14,8) ou les Etats-Unis (15,4). Mais les définitions retenues pour le chômage, l'illettrisme et surtout le seuil de pauvreté n'y sont pas strictement les mêmes qu'en France.

## Indicateur de participation féminine - IPF

L'indice de participation féminine tente d'illustrer les inégalités entre hommes et femmes dans trois domaines essentiels : la participation et le pouvoir décisionnaire dans la sphère politique (part des femmes dans les assemblées), la participation et le pouvoir décisionnaire dans le domaine économique (part des femmes dans les postes à responsabilité), et enfin la maîtrise des ressources économiques (part du revenu des femmes dans le total des revenus tirés du travail).

Pour chaque donnée, on calcule un « pourcentage équivalent d'égalité de la répartition » (PEER – cf. tableau ci-après).

Dimensions de parité Hommes-Femmes	Indicateurs retenus	Exemple : valeur Norvège	
Participation et pouvoir décisionnaire dans la sphère politique	<i>Pourcentage des femmes (resp. des hommes) dans les chambres parlementaires nationales (Sénat et Assemblée nationale en France)</i>	38,2%	PEER1
Participation et pouvoir décisionnaire dans le domaine économique	<i>Pourcentage des femmes (resp. des hommes) occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur (catégorie 1 de la CITP-88)</i>	30,0%	PEER2
	<i>Pourcentage de femmes (resp. des hommes) occupant des postes d'encadrement et fonctions techniques (catégories 2 et 3 de la CITP-88)</i>	50,0%	
Maîtrise des ressources économiques	<i>Pourcentage du revenu estimé (par tête) du travail des femmes (resp. de celui des hommes)</i>	0,75	PEER3



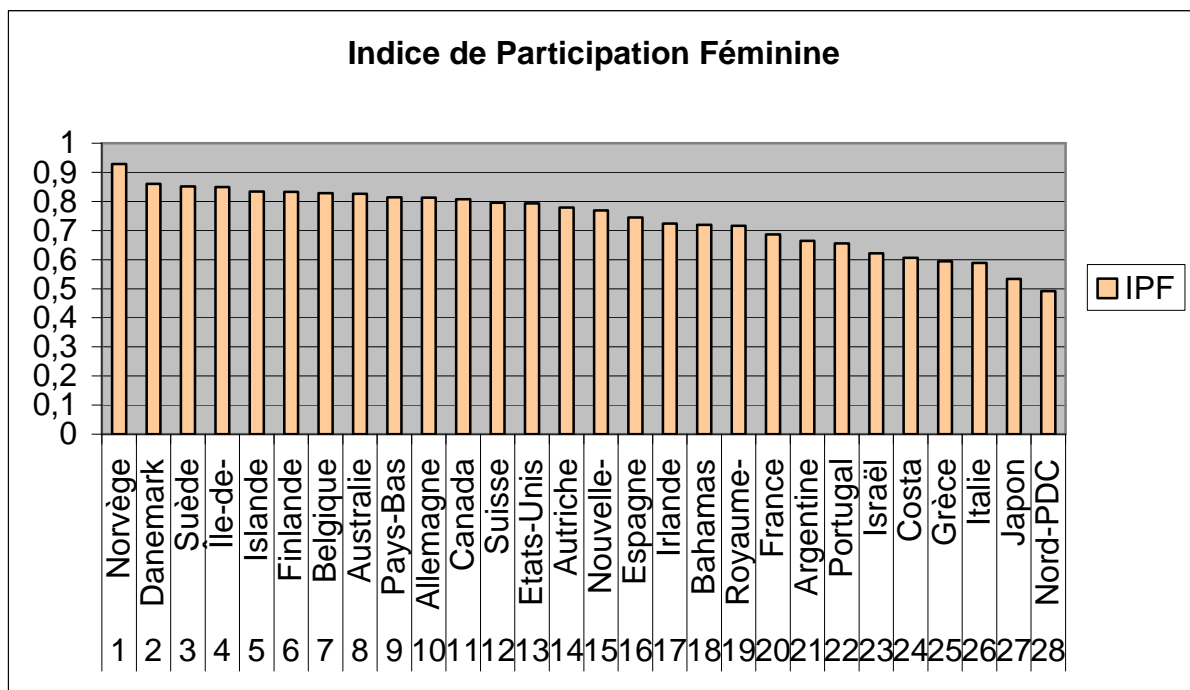
**Indice de Participation des Femmes (IPF) = (PEER 1 + PEER 2 + PEER 3)/3**

L'IPF d'Île-de-France est relativement bien positionné par rapport à celui de la France. Le pourcentage de femmes participant à la vie économique (députées et sénatrices) est supérieur en Île-de-France par rapport à la France. Il en va de même pour la part qu'occupent les femmes dans le domaine économique. Du fait du mode de calcul actuel de l'IPF, le très fort niveau de PIB de l'Île-de-France permettrait même à la région de se hisser au niveau des pays les plus égalitaires (pays scandinaves pour la plupart).

Le calcul de l'IPF introduit donc un biais qui privilégie les pays les plus riches par rapport aux plus pauvres. Sont considérés dans ce calcul le pourcentage du revenu estimé (par tête) du travail des femmes (resp. de celui des hommes), mais aussi le volume de ce revenu, ce qui favorise les pays à revenus et PIB les plus élevés.

		IPF			IPF
1	Norvège	0,928	15	Nouvelle-Zélande	0,769
2	Danemark	0,860	16	Espagne	0,745
3	Suède	0,852	17	Irlande	0,724
4	<b>Île-de-France</b>	<b>0,849</b>	18	Bahamas	0,719
5	Islande	0,834	19	Royaume-Uni	0,716
6	Finlande	0,833	20	<b>France (2001)*</b>	<b>0,686</b>
7	Belgique	0,828	21	Argentine	0,665
8	Australie	0,826	22	Portugal	0,656
9	Pays-Bas	0,814	23	Israël	0,622
10	Allemagne	0,813	24	Costa Rica	0,606
11	Canada	0,807	25	Grèce	0,594
12	Suisse	0,795	26	Italie	0,589
13	Etats-Unis	0,793	27	Japon	0,534
14	Autriche	0,779	28	<b>Nord-PDC (2001)*</b>	<b>0,492</b>

**Indice de participation des Femmes (IPF) dans quelques pays développés et en Île-de-France (2003)**



Sources : PNUD 2005, Gadrey et ali. 2006, + notre estimation pour Île-de-France

### Intérêt et limites des indicateurs synthétiques

Trois étapes importantes sont au centre de la construction d'indicateurs synthétiques régionaux : le choix des indicateurs et leur définition, le problème d'imbrication des échelles (spatiales et temporelles) et le système de pondération. La question des échelles est primordiale quant aux finalités recherchées d'évaluation, d'un côté, et de comparabilité, de l'autre.

La lecture des résultats des indicateurs synthétiques est souvent complexe. Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique ne consiste pas simplement à une juxtaposition de données des piliers du développement durable (économique, sociale et environnementale) pour former un catalogue, mais surtout à une sélection et à une hiérarchisation adaptées aux indicateurs pertinents.

L'intérêt des indicateurs composites apparaît clairement dès lors qu'il s'agit de comprendre de phénomènes complexes et multidimensionnels. De ce fait, le développement ne peut pas se réduire à la simple croissance économique. Les indicateurs proposés par le PNUD ont donc introduit d'autres dimensions socioéconomiques, telles la santé, l'éducation et l'insertion sur le marché du travail.

Ces types d'indicateur ont encore le mérite de rapprocher des domaines qui sont habituellement traités séparément ; ils permettent d'établir des ponts entre des champs cloisonnés, et c'est là une des principales vertus de ces indicateurs qui tentent de rendre compte de la complexité et la globalité des phénomènes.

Ces indicateurs multidimensionnels ou synthétiques peuvent être utiles pour repérer les disparités territoriales internes à la région d'Ile-de-France. En effet, la demande en indicateurs est forte pour les évaluations locales en vue d'établir un diagnostic qui fasse ressortir les points forts et les points faibles des territoires franciliens en termes de développement.

Les difficultés ne sont pas négligeables. Certaines d'entre elles s'expliquent par le contexte international dans lequel les indices du PNUD ont été élaborés, marqué par une double hétérogénéité : hétérogénéité des situations (de pauvreté, de développement, etc.) et hétérogénéité des outils statistiques (ce qui impose un choix limité de données). Ainsi, nombre d'informations utilisées au niveau international ne sont pas toutes disponibles aux échelles infra-nationales ou régionales ou départementales.

Reste alors posée la question plus fondamentale (et forcément subjective) du contenu et de la signification de ces indices. Qu'est-ce que le développement ? Le bien-être, la santé sociale, le progrès social ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Où s'arrêtent les inégalités et où commence la différence ? Quels taux « plancher », « plafond », et quel mode de pondération retenir ?

Force est de constater que les indicateurs monétaires se trouvent de plus en plus démunis face à ces questions complexes.

En ce qui concerne la comparabilité internationale, l'effort devrait porter, dans un premier temps, sur l'appareil d'observation statistique lui-même. Le souci d'établir un indice synthétique peut devenir un aiguillon pour améliorer l'appareil statistique régional.

Ainsi ce travail de régionalisation des indicateurs du PNUD (IDH, IPH et IPF) ouvre le champ de la réflexion, appelle à la pluridisciplinarité des échanges et permet d'enrichir les travaux sur les Indices de Qualité de Vie et de Bien être (IQS et IQE), l'Indice de Situation Sociale et l'Indice de Vitalité Economique en cours d'élaboration par les organismes techniques associés à la Région d'Ile-de-France (IAURIF, MIPES, ORS, ORDIF, ARENE, AIRPARIF).

**Le comité de pilotage :**

Annie **Mendez** (Conseil Régional d'Ile-de-France), Iuli **Nascimento** (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France), Sylvie **Druelle** (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Ile-de-France), Dalibor **Frioux**, Dominique **Castellan** (ATD Quart-Monde), Monique **Maksud** (Observatoire Régional de l'Emploi et la Formation Ile-de-France), François **Michelot** (Observatoire du Samusocialdeparis), Nathalie **Monin** (Secours Populaire Français), Philippe **Pépin** (Observatoire Régional de la Santé en Ile-de-France), Armelle **Quiroga** (Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France), Mariette **Sagot** (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France).

Auteur : Iuli **NASCIMENTO** (IAURIF) et Annie **MENDEZ** (MIPES -CRIF)

**Pour en savoir plus**

Rapport d'étude sur la régionalisation des indicateurs du PNUD : les Indicateurs de développement humain (IDH), pauvreté humaine (IPH), et de participation Féminine –(IPF)  
<http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/indices-PNUD-IDH-IPH-IPF/index.htm>

MIPES : Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, Conseil Régional d'Ile-de-France, 115, rue du Bac 75007 Paris – Contact : Florence Sabbah-Perrin Tél. 01-53-85-56-99